



République Française
Département MAYENNE
Commune de La Roë

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le Année 2021/feuille SLOW
ID : 053-215301912-20211124-2021__34-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

L'an deux mil vingt et un, vingt-quatre novembre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le dix-sept novembre deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le dix-sept novembre deux mil vingt et un.

Étaient présents : M. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude et M. PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

Étaient excusés : Mme BOISHUS Justine et M. CHARRON Martial
Mme GIRET Marie-Paule est porteur d'un pouvoir de Mme BOISHUS
M. CHADELAUD Gaétan est porteur d'un pouvoir de M. CHARRON Martial

A été nommé secrétaire : Charles DUCHET

Délibération n°2021-34 : Modification du PLU de la commune de BALLOTS

Suite au courrier de M. QUARGNUL, Maire de ballots, demandant l'avis de la municipalité concernant la modification n°2 du PLU de Ballots qui sera prochainement mis à disposition du public, le conseil municipal doit émettre un avis sur cette modification :

- Modification du zonage du PLU : Suppression de 3 étoiles qui prescrivaient une protection des commerces au titre de l'article L 151-16.
- Modification de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de l'EHPAD pour autoriser la création de logements sociaux à la place d'une extension de l'EHPAD.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal,

- **émet** un avis favorable à la modification n°2 du PLU de Ballots
-

Pour extrait certifié conforme
Le 01/12/2021
Le Maire
Gaétan CHADELAUD

